

Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 7 octobre 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 2 p. (176r, 177v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 7 octobre 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45376>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [7 octobre 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)

Lieu de destination 6, rue du Pont-de-Lodi, Paris

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin informe Lecoq de Boisbaudran qu'il a reçu une sommation pour se rendre le 12 octobre en l'étude du notaire Gauchet. Il lui communique les observations de son notaire au sujet de la liquidation et indique qu'il est possible d'en hâter ou d'en retarder la résolution. Il lui demande conseil et sollicite les conseils de Jules Favre.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Gauchet \[monsieur\]](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise le 7 4^{bre} 1865

Monsieur

Je reçois à l'instant une communication
d'avoir à me rendre le jeudi 12 4^{bre}
courant en l'étude de M. Gauchet notaire
à 9 heures du matin pour la continuation
du compte liquidation et partage auxquels les
notaires doivent procéder

cela me fait penser à sous adresser
l'opinion que me exprimé mon notaire
au sujet de cette affaire sous la
trousure de l'indus. Je crois entendre
que la direction que l'on adoptera pour
les opérations doit puissamment contribuer
à en hâter ou retarder la solution et
conséquemment doit de voir si je puis
contribuer pour quelque chose à faire
adopter l'une ou l'autre des voies indiquées
et je me ferais un plaisir de vous répondre le
plus vite possible

Jequière rien ne adami mes livres dont
il y a le notaire jusqu'en pour de l'indus
du 30 janvier 1864 mais il n'est fait que
comparer les chiffres de l'indus même pour
en arriver à une conclusion que la somme
de la fortune commune est en valeurs
mobilières l'autre moitié en immeubles

M. Louis de Boisbaudren

quand j'aurais sous que votre amours
 pourra me servir à pleins utilement
 par votre présence in par ite inste
 J'ai au fait à me présenter devant
 les notaires il s'y a qu'un ite question
 que de la union des biens. cette nouvelle
 union de sans doute ite plus difficile
 je ne vois pourtant pas à que bon
 entend en faire sortir jusqu'à les notaires
 n'ont encore fait aucun travail sérieux
 bon de sans doute on passe beaucoup
 de questions sans cela bon n'aurait pas
 besoin de moi, je ne sais pas même
 si j'aurais besoin de me rendre à cette
 nomination

j'ai dit demain mon notaire pour
 savoir à quel en passe et si y a bien
 je sous en vivrai de nouveau, j'irai
 pour voir M. Jules Barre de main en
 bon conseil en cette occasion et surtout me
 le faire passer le plus vite possible
 agrée je sous prie mes parfaites
 cordes

Gordon